

#CCBE60

Déclaration du président



Le CCBE est né il y a soixante ans, en septembre 1960. Initialement créé sous la forme d'une commission : « Commission consultative des barreaux et associations nationales des six pays de la CEE », le CCBE a été nourri au sein de l'Union internationale des avocats (UIA) durant ses premières années d'existence.

Le premier pas vers l'indépendance par rapport à son organisation mère a été la désignation d'un président et l'adoption d'un règlement organique en 1966. Son nom a changé depuis lors, mais l'acronyme « CCBE » est resté.

Représentant à l'origine les barreaux et les associations nationales des six États membres de la CEE, le CCBE représente aujourd'hui les barreaux de 45 pays européens, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE peut être fier de ses réalisations. Pour n'en citer que quelques-unes : son Code de déontologie, sa Charte des principes essentiels de l'avocat européen, la participation aux travaux qui ont conduit à la directive 98/5/CE sur la liberté d'établissement des avocats, la carte d'identité du CCBE, les interventions du CCBE dans des affaires judiciaires majeures au niveau européen, la publication de guides pratiques pour les avocats auprès des tribunaux de l'UE et la Cour européenne des droits de l'homme, le Prix des droits humains du CCBE, la création d'une Journée européenne des avocats, le lancement de l'initiative « Les avocats européens à Lesbos » (conjointement avec le barreau

allemand) et, bien entendu, la publication régulière de positions, de recommandations, de guides et de déclarations sur des questions importantes pour la justice et la profession d'avocat.

Au fil des ans, le CCBE est devenu le porte-parole reconnu de la profession d'avocat en Europe et a développé une coopération étroite avec les institutions de l'UE et les agences de l'UE (comme l'Agence des droits fondamentaux), les tribunaux de l'UE, la Cour européenne des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et européennes d'avocats.

Aujourd'hui, de nombreux défis sont à relever, tels que la continuité de la justice en période de pandémie, les menaces envers l'état de droit, les violations des droits humains, les attaques à l'encontre des avocats à travers le monde, les effets des évolutions technologiques, la numérisation de la justice, les effets de la mondialisation et de la libéralisation des marchés, etc.

Les avocats jouent un rôle crucial pour l'accès à la justice et la protection des droits humains et des libertés fondamentales, en particulier les droits de la défense et les garanties d'un procès équitable. La profession d'avocat est une pierre angulaire de l'état de droit.

Plus que jamais, le CCBE continuera à faire entendre la voix des avocats européens en ces temps difficiles.

Longue vie au CCBE !

EUROPEAN LAWYERS



AVOCATS EUROPÉENS

BARREAUX EUROPÉENS

